

**GRB2MC**

2014 - 2015

Master complémentaire conjoint en gestion des risques  
et bien être au travail**A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire adapté - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **OUI**Organisé par: **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (PSP)**Code du programme: **grb2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Structure du programme .....	3
- Programme détaillé .....	3
- Programme par matière .....	3
Informations diverses .....	6
- Conditions d'admission .....	6
- Pédagogie .....	7
- Evaluation au cours de la formation .....	7
- Formations ultérieures accessibles .....	7
- Gestion et contacts .....	7

## GRB2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Le master complémentaire conjoint en gestion des risques et bien-être au travail (GRB2MC) a pour objectif de vous offrir :

- une réponse aux besoins de formation de différentes catégories de professionnels de la prévention en milieu de travail concernées par le cadre réglementaire défini par la Loi relative au Bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (1996) et ses différents arrêtés d'application ;
- un programme interuniversitaire abordant à la fois les aspects de reconnaissance des risques, d'évaluation et d'amélioration des situations de travail et les aspects psychosociaux d'appréciation des attitudes et des comportements.

#### Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ;
- détenteurs d'un diplôme d'enseignement non universitaire de type long tels que le Master ingénieur industriel et le Master en architecture : sur dossier.

#### Votre programme

Le programme comprend 60 crédits (400 heures) de formation répartis comme suit :

- un tronc commun de 15 crédits concernant la formation multidisciplinaire de base (120 heures), assurant la formation générale, les aspects juridiques généraux, y compris les rôles des différents conseillers en prévention, la sécurité, l'ergonomie, la santé et le bien-être au travail ;
- des modules de spécialisation de 30 crédits chacun et le travail de fin d'étude (TFE) de 15 crédits en relation avec le module choisi :
  - soit en ergonomie : la formation spécialisée (280 heures) procure les connaissances et compétences nécessaires pour l'exercice du métier (présentations de cas pratiques, séminaires participatifs),
  - soit dans les aspects psychosociaux du travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel: la formation spécialisée (280 heures) procure les connaissances et compétences nécessaires pour l'exercice du métier (présentations de cas pratiques, séminaires participatifs).

## GRB2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le MCC « Gestion des risques et Bien-être au travail » vise à répondre aux besoins de formation de différentes catégories de professionnels de la prévention en milieu de travail concernées par le cadre réglementaire défini par la Loi relative au Bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (1996) et ses différents arrêtés d'application. Parmi ceux-ci, l'arrêté de (2003) définit les exigences de formation pour trois profils de conseillers en prévention spécialisés compétents en matière d'ergonomie, d'hygiène industrielle et des aspects psycho-sociaux du travail y compris la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail. Les textes prévoient que ces trois formations soient organisées sur un modèle identique comprenant une formation multidisciplinaire de base de 120 heures d'enseignement et des modules de spécialisation de 280 heures. Un autre arrêté, actuellement en voie de publication, reprend ce modèle (120+280) pour la formation des conseillers en prévention en sécurité du travail. A ce jour, aucun programme d'enseignement en Communauté française ne répond à ces exigences. Or la demande des entreprises est grandissante. L'objectif est d'assurer ces formations visées dans le cadre d'un programme interuniversitaire. En raison de la nécessité urgente de régularisation imposée aux personnes assurant actuellement ces fonctions (au plus tard 2008), de l'attente pressante des services de prévention et bien-être au travail de pouvoir informer leurs personnels des futurs programmes de formation, nous proposons dans un premier temps d'organiser l'enseignement pour les spécialisations en ergonomie et pour les aspects psycho-sociaux. D'autres spécialisations en hygiène industrielle et en sécurité au travail pourraient être proposées dans l'avenir. Afin de couvrir l'ensemble des connaissances requises par la loi, le programme du MCC aborde à la fois les aspects de reconnaissance des risques, d'évaluation et d'amélioration des situations de travail et les aspects psychosociaux d'appréciation des attitudes et des comportements.

Le programme vise ainsi à la compréhension, la collaboration et l'intégration des différentes disciplines appelées à intervenir conjointement en milieu du travail dans le champ du bien-être au travail.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comprend 60 crédits (400 heures) de formation répartis comme suit :

- Un tronc commun de 15 crédits concernant la formation multidisciplinaire de base (120 heures), assurant la formation générale, les aspects juridiques généraux, y compris les rôles des différents conseillers en prévention, la sécurité, l'ergonomie, la santé et le bien-être au travail ;
- Des modules de spécialisation de 30 crédits chacun et le travail de fin d'étude (TFE) de 15 crédits en relation avec le module choisi :
- soit en ergonomie : la formation spécialisée (280 heures) procure les connaissances et compétences nécessaires pour l'exercice du métier (présentations de cas pratiques, séminaires participatifs),
- soit dans les aspects psychosociaux du travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel: la formation spécialisée (280 heures) procure les connaissances et compétences nécessaires pour l'exercice du métier (présentations de cas pratiques, séminaires participatifs).

[> Programme détaillé](#) [ [prog-2014-grb2mc-lgrb201t.html](#) ]

## GRB2MC Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

## Tronc Commun [15.0]

- Obligatoire  
 Activité non dispensée en 2014-2015  
 Activité cyclique dispensée en 2014-2015
- Au choix  
 Activité cyclique non dispensée en 2014-2015  
 Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

### o Formation multidisciplinaire de base (15 crédits)

<input type="radio"/> LGRBE2001	Cadre et missions de la fonction de préventeur (y compris introduction du master)	N.	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2002	Gestion des risques (y compris la gestion des accidents du travail, maladies professionnelles)	N.	50h	5 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2003	Analyse du travail	N.	20h	2 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2004	Introduction aux disciplines (ergonomie, aspects psychosociaux, hygiène, etc)	Dominique Lison	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2005	Approche psychosociologique des organisations	Dorothee Hanin (suppl&eacute;e Florence Stinglhamber), Florence Stinglhamber	20h	2 Crédits	

### o Modules de spécialisation (45 crédits)

Choisir un des deux modules

#### ⊗ Ergonomie (45 crédits)

<input type="radio"/> LGRBE2201	Normalisation, législation spécifique à l'ergonomie	N.	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2202	Ergonomie et Technologie de l'information	N.	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2203	Evaluation des charges du travail (physique, mentale, psychique)	Bénédicte Schepens	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2204	Conception et Evaluation en ergonomie	N.	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2205	Gestion de projet en ergonomie	N.	40h	4 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2206	Questions de recherche en ergonomie	N.	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2207	Travail de fin d'études : ergonomie	N.		15 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2101	Organisation du travail et changements: cours transversal	Hélène Henry (suppl&eacute;e Florence Stinglhamber), null SOMEBODY, Florence Stinglhamber	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2104P	Travail, Santé et bien-être : partim du cours transversal	N.	40h	4 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2103	Méthodes quantitatives et qualitatives : cours transversal	Guy Lories	40h	4 Crédits	

#### ⊗ Aspects psychosociaux, y compris la violence, le harcèlement moral et sexuel au travail (45 crédits)

<input type="radio"/> LGRBE2301	Cadre législatif en matière de risques psychosociaux	Jean-Philippe Cordier	20h	2 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2302	Conflits et médiation	Stéphanie Demoulin	20h	2 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2303	Définition et évaluation des risques psychosociaux individuels et collectifs	Joël Billieux, null SOMEBODY	40h	4 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2304	Techniques en intervention psychosociale	N.	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2305	Gestion de projet en matière de risques psychosociaux	N.	40h	4 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2306	Questions de recherche relatives aux risques psychosociaux	Jocelyne Katshinda, null SOMEBODY	30h	3 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2307	Travail de fin d'études : aspects psychosociaux	N.		15 Crédits	
<input type="radio"/> LGRBE2101	Organisation du travail et changements: cours transversal	Hélène Henry (suppl&eacute;e Florence Stinglhamber), null SOMEBODY, Florence Stinglhamber	30h	3 Crédits	

○ LGRBE2104	Travail, santé et bien-être : cours transversal	Ginette Herman	50h	5 Crédits	
○ LGRBE2103	Méthodes quantitatives et qualitatives : cours transversal	Guy Lories	40h	4 Crédits	

---

## GRB2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ADMISSION

#### Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.


**ATTENTION** : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les masters complémentaires seront remplacés par des masters de spécialisation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

#### Conditions spécifiques d'admission

Apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) ).

La [procédure d'admission spécifique](#) au master complémentaire en gestion des risques et bien-être au travail prévoit, avant inscription officielle dans une des Académies participantes, le dépôt d'un formulaire de demande d'admission qui est examinée par le comité de gestion du programme. Celui-ci décide de son acceptation sur base de la formation initiale du candidat et de sa correspondance avec le module de spécialisation choisi.

Les étudiants ont le choix de s'inscrire au rôle d'une des Académies participantes. Un comptoir sera organisé au sein des Universités organisatrices des cours.

Le MCC « Gestion des risques et Bien-être au travail » est une formation accessible aux étudiants porteurs d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. Par ailleurs, le comité de gestion souhaite rendre le programme du MCC également accessible à des personnes détentrices d'un diplôme d'Enseignement non universitaire de type long tels que le Master ingénieur industriel et le Master en architecture.

## PÉDAGOGIE

---

### Travail de fin d'études

La réalisation du travail de fin d'études (15 crédits) constitue un axe important de la formation. Le niveau de maîtrise des concepts enseignés et l'aptitude de l'étudiant à appliquer ces concepts à un problème concret tiré de sa pratique professionnelle seront évalués à travers ce travail qui fera l'objet d'une défense orale et publique.

Le but est d'amener l'étudiant à mettre en pratique, de façon rigoureuse, une démarche de prévention à propos d'un problème autant que possible relié à sa pratique professionnelle actuelle ou future. L'étudiant devra donc montrer sa capacité à appliquer les principes de la démarche de gestion des risques selon le module de spécialisation choisi dans le contexte d'une situation de travail concrète. Il aura également à utiliser une méthodologie scientifique pour établir une relation entre les facteurs de risque observés et des indicateurs pertinents de la performance du système et de la santé et du bien-être des travailleurs tant au niveau individuel que collectif.

De cet objectif, découlent les principales étapes du travail:

- Description correcte du problème sous ces différents aspects, en prenant soin de distinguer faits, opinions des travailleurs et impressions subjectives personnelles.
- Recherche documentaire et revue critique de la littérature en rapport avec le problème posé.
- Formulation de la ou des hypothèses à vérifier.
- Choix d'une méthodologie d'investigation susceptible d'apporter une réponse aux questions formulées.
- Etude pilote pour tester le protocole d'investigation et, en fonction de ses résultats, programmation définitive de l'étude proprement dite.
- Analyse des résultats obtenus et discussion par rapport aux données de la littérature.
- Elaboration des propositions à présenter à l'entreprise et bilan de l'action menée.

Les critères d'appréciation du jury seront notamment les suivants :

- Pertinence par rapport à la pratique professionnelle;
- Exploitation transversale des matières développées dans la formation;
- Rigueur scientifique, c'est-à-dire définition correcte du problème, formulation du cadre théorique de référence, explicitation et justification de la méthodologie d'investigation, discussion critique des résultats.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

- Les enseignants définissent les critères d'évaluation de leurs cours. L'évaluation finale d'un enseignement s'exprime sous la forme d'une note comprise entre 0 et 20.
- L'organisation des examens est régie par les Règlements Généraux des Examens de chaque Académie.

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

Le Master complémentaire conjoint est une formation interuniversitaire de 60 crédits, accessible aux étudiants porteurs d'un diplôme universitaire de deuxième cycle.

Les universités participantes au programme des cours sont pour l'Académie Wallonie - Europe : l'Université de Liège, pour l'Académie Wallonie - Bruxelles : l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Mons-Hainaut et pour l'Académie de Louvain : l'Université catholique de Louvain.

Le MCC « Gestion des risques et Bien-être au travail » s'adresse aux personnes appelées à occuper des fonctions de responsabilité en ce qui concerne les politiques de prévention et de protection au travail à l'intérieur ou à l'extérieur des entreprises, ainsi qu'à celles intéressées par des fonctions dans les ressources humaines, les sociétés de consultation, ou encore les institutions d'aide aux personnes. Parmi ces personnes, sont concernées notamment :

- des psychologues
- des médecins du travail
- des ingénieurs civils et industriels
- des ingénieurs de gestion
- des sociologues
- des juristes
- des conseillers en Ressources humaines
- des informaticiens, développeurs informatiques

## GESTION ET CONTACTS

---

### Informations pratiques

## Gestion du programme

Entité de la structure EPSY

Acronyme	<b>EPSY</b>
Dénomination	Ecole de psychologie
Adresse	Place Cardinal Mercier, 10 bte L3.05.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 20 11 - Fax 010 47 48 34
Secteur	Secteur des sciences humaines ( <b>SSH</b> )
Faculté	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ( <b>PSP</b> )
Commission de programme	Ecole de psychologie ( <b>EPSY</b> )

**Responsable académique du programme :** [Ginette Herman](#)

## Jury

Présidente du jury : **Ginette Herman**

Secrétaire du jury : **Florence Stinglhamber**

## Personnes de contact

Gestion administrative : **Michèle Goethals**